



L É G E N D E

✱ ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

✱ ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES

* LES EHPAD LES MARAIS & ST VINCENT DE PAUL SONT MUTUALISÉS.

LES EHPAD ST CORNEIL & LE CHÂTEAU SONT MUTUALISÉS.

Répartition des établissements
sanitaires et médico-sociaux sur
le territoire.